

**FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA**

31 MARS 2019

**FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Information financière supplémentaire (non auditée)	
Produits et charges – Fonctionnement	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux organismes membres de
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans l'information financière supplémentaire à la page 15, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

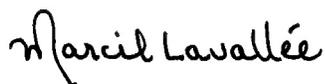
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 3 juin 2019

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

3

	Fonds général		Fonds d'immeuble		Fonds cumulés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
PRODUITS						
Subventions et contributions						
- Fonctionnement (note 3)	1 238 281 \$	1 025 000 \$	- \$	- \$	1 238 281 \$	1 025 000 \$
- Projets spéciaux (note 4)	665 632	558 004	-	-	665 632	566 226
Contributions spéciales pour le projet de modernisation de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	116 500	-	-	-	116 500	-
Cotisations des associations membres	108 900	108 900	-	-	108 900	108 900
Inscriptions	8 216	7 444	-	-	8 216	7 444
Ententes de services	34 800	34 800	-	-	34 800	34 800
Commandites	14 000	-	-	-	14 000	-
Autres	23 267	20 251	-	-	23 267	12 029
Quote-part du bénéfice net dans Place de la francophonie canadienne Inc.	-	-	(219)	5 435	(219)	5 435
	2 209 596	1 754 399	(219)	5 435	2 209 377	1 759 834
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	561 656	476 875	-	-	561 656	476 875
Honoraires	368 198	163 377	-	-	368 198	163 377
Coûts opérationnels	206 920	178 766	-	-	206 920	178 766
Déplacements	276 905	231 580	-	-	276 905	231 580
Bureau à Québec	147 870	153 518	-	-	147 870	153 518
Publicité	36 457	27 089	-	-	36 457	27 089
Autres	3 203	5 182	-	-	3 203	5 182
Charges de fonctionnement imputées aux projets spéciaux (note 5)	(86 273)	(71 636)	-	-	(86 273)	(71 636)
	1 514 936	1 164 751	-	-	1 514 936	1 164 751
Projets spéciaux (note 6)	673 976	565 303	-	-	673 976	565 303
	2 188 912	1 730 054	-	-	2 188 912	1 730 054
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	20 684 \$	24 345 \$	(219) \$	5 435 \$	20 465 \$	29 780 \$

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

4

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Affectations internes		2019 Total	2018 Total
			Investis en immobilisations	Réserve pour éventualités		
SOLDE AU DÉBUT	19 563 \$	288 342 \$	6 493 \$	100 000 \$	414 398 \$	384 618 \$
Excédent des produits sur les charges	20 684	(219)	-	-	20 465	29 780
Amortissement des immobilisations	1 056	-	(1 056)	-	-	-
Affectations internes (note 11)	-	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	41 303 \$	288 123 \$	5 437 \$	100 000 \$	434 863 \$	414 398 \$

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2019

5

	Fonds général		Fonds d'immeuble		Fonds cumulés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
ACTIF						
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	226 188 \$	12 820 \$	- \$	- \$	226 188 \$	12 820 \$
Subventions et contributions à recevoir	277 079	283 709	-	-	277 079	283 709
Débiteurs (note 7)	135 161	86 930	-	-	135 161	86 930
Frais payés d'avance	2 190	6 257	-	-	2 190	6 257
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(69 820)	(69 820)	69 820	69 820	-	-
	570 798	319 896	69 820	69 820	640 618	389 716
AVANCES À LA SOCIÉTÉ PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement						
	-	-	190 070	190 070	190 070	190 070
PLACEMENT – Place de la francophonie canadienne Inc.						
	-	-	28 233	28 452	28 233	28 452
IMMOBILISATIONS (note 8)						
	5 437	6 493	-	-	5 437	6 493
	5 437	6 493	218 303	218 522	223 740	225 015
	576 235 \$	326 389 \$	288 123 \$	288 342 \$	864 358 \$	614 731 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , trésorier

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2019

6

	Fonds général		Fonds d'immeuble		Fonds cumulés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et frais courus	399 495 \$	176 347 \$	- \$	- \$	399 495 \$	176 347 \$
Vacances courues et congés compensatoires à payer	30 000	19 778	-	-	30 000	19 778
Subventions et contributions reportées (note 10)	-	4 208	-	-	-	4 208
	429 495	200 333	-	-	429 495	200 333
SOLDES DE FONDS						
Fonds général	41 303	19 563	-	-	41 303	19 563
Fonds d'immeuble	-	-	288 123	288 342	288 123	288 342
Affectations internes (note 11)			-	-		
- Investis en immobilisations	5 437	6 493	-	-	5 437	6 493
- Réserve pour éventualités	100 000	100 000	-	-	100 000	100 000
	146 740	126 056	288 123	288 342	434 863	414 398
	576 235 \$	326 389 \$	288 123 \$	288 342 \$	864 358 \$	614 731 \$

**FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

7

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	20 465 \$	29 780 \$
Ajustements pour :		
Quote-part du bénéfice net dans Place de la francophonie canadienne Inc.	219	(5 435)
Amortissement des immobilisations	1 056	1 771
	21 740	26 116
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Contributions à recevoir	6 630	(30 836)
Débiteurs	(48 231)	13 307
Frais payés d'avance	4 067	(1 404)
Créditeurs et frais courus	223 148	(54 647)
Vacances courues et congés compensatoires à payer	10 222	(7 757)
Subventions et contributions reportées	(4 208)	208
	191 628	(81 129)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	213 368	(55 013)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	12 820	67 833
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	226 188 \$	12 820 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

8

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Porte-parole principal des 2,7 millions de francophones vivant dans neuf provinces et territoires, la FCFA du Canada regroupe 18 membres, soit douze associations francophones porte-parole provinciales et territoriales, ainsi que six organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités et clientèles.

La FCFA est la voix nationale des communautés francophones et acadiennes. Elle assure la défense et la promotion des droits et des intérêts des francophones vivant en situation minoritaire au Canada. Elle agit à titre de chef de file du réseau de concertation des organismes et institutions voués au développement des communautés francophones et acadiennes.

En tant qu'organisme sans but lucratif, la FCFA est exonérée d'impôt selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents aux opérations courantes de la Fédération sont présentés dans le Fonds général. Les opérations relatives au placement et aux avances dans la société Place de la francophonie canadienne Inc. sont présentées dans le Fonds d'immeuble.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers.

Constataion des produits

La Fédération comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de cotisations des membres, d'inscriptions et d'ententes de services sont constatées lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent exigibles, pourvu que leur recouvrement est suffisamment assuré.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

9

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subvention et contribution à recevoir

Une subvention ou contribution à recevoir est comptabilisée en actif lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception finale est raisonnablement assurée.

Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Une partie des charges de fonctionnement est ventilée aux projets selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fédération.

Placement

Le placement dans les actions de la société Place de la francophonie canadienne Inc., une société satellite détenue à 41,5 %, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net ou diminué de la quote-part de la perte nette et des dividendes déclarés par la société Place de la francophonie canadienne Inc.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Immobilisations

L'ameublement et l'équipement sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 15 %.

Réduction de valeur des immobilisations

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa juste valeur et son coût de remplacement.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des subventions et contributions à recevoir et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et des vacances courues et congés compensatoires à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fédération détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fédération comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS – FONCTIONNEMENT

	2019	2018
Ministère du Patrimoine canadien	1 163 281 \$	950 000 \$
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	75 000	75 000
	1 238 281 \$	1 025 000 \$

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

11

4. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS – PROJETS SPÉCIAUX

	2019	2018
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)		
- Mise en œuvre de la stratégie nationale	661 424 \$	549 212 \$
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes		
- Promotion des communautés francophones et acadiennes auprès des Québécois, outils promotionnels	-	8 000
- Missions exploratoires 2017	4 208	792
	665 632 \$	558 004 \$

5. VENTILATION DES CHARGES

Un montant total de charges de fonctionnement de 86 273 \$ (2018 : 71 636 \$) provenant de la rubrique coûts opérationnels a été ventilé au projet « Mise en œuvre de la stratégie nationale en immigration francophone » (IRCC).

6. CHARGES DES PROJETS SPÉCIAUX

	2019	2018
Mise en œuvre de la stratégie nationale en immigration francophone (IRCC) ¹	661 424 \$	549 212 \$
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes – projets divers	4 292	7 869
Autres	8 260	8 222
	673 976 \$	565 303 \$

¹⁾ Ce projet inclut des salaires et avantages sociaux d'un montant de 226 337 \$ (2018 : 194 806 \$).

7. DÉBITEURS

	2019	2018
Fonds général		
Taxe nette sur les produits et services à recevoir	55 101 \$	52 469 \$
À recevoir de Place de la francophonie Inc., une société satellite, sans intérêt	47 823	29 674
À recevoir des associations membres, sans intérêt	10 956	3 909
Ententes de services et autres	21 281	878
	135 161 \$	86 930 \$

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

12

8. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2019	2018
Ameublement et équipement	150 604 \$	145 167 \$	5 437 \$	6 493 \$

La charge d'amortissement imputée sous la rubrique « coûts opérationnels » à l'état des résultats de l'exercice s'élève à 1 056 \$ (2018 : 1 771 \$).

9. EMPRUNT BANCAIRE

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 200 000 \$ renouvelable annuellement au taux de base plus 2 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et elle est inutilisée au 31 mars 2019.

10. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes des contributions et subventions reportées sont les suivantes :

	2019	2018
Solde au début	4 208 \$	4 000 \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	-	5 000
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(4 208)	(4 792)
Solde à la fin	- \$	4 208 \$

Les subventions et contributions reportées de 2018 provenaient du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes pour un montant de 4 208 \$.

11. AFFECTATIONS INTERNES

En plus du fonds non affecté, la Fédération utilise trois fonds grevés d'affectations internes.

Investis en immobilisations

Ce fonds regroupe les activités relatives aux immobilisations.

Réserve pour éventualités

La Réserve pour éventualités a été créée afin de maintenir une certaine stabilité financière advenant une situation imprévue ou inattendue dans le futur. L'objectif fixé par la Fédération est d'amasser une réserve pour un montant équivalent à trois mois d'opération en prévision de tout imprévu.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une résolution de ne transférer aucun montant du Fonds général à la Réserve pour éventualités.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

13

11. AFFECTATIONS INTERNES (suite)

Fonds d'immeuble

Le Fonds d'immeuble a été créé afin de gérer le placement et les avances dans la société Place de la francophonie canadienne Inc.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fédération sont liés aux débiteurs. La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

De plus, la Fédération évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Fédération établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 72 % du total des comptes clients sont à recevoir de deux entités. La Fédération est d'avis qu'il n'y a aucun risque de crédit important découlant de cette situation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. La Fédération n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La Fédération utilise une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Fédération.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2019

14

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations avec la société Place de la francophonie canadienne Inc., une société satellite, se détaillent comme suit :

	2019	2018
Charge de loyer	72 594 \$	72 594 \$
Produit d'ententes de services	14 400 \$	14 400 \$
Frais de gestion perçus	9 461 \$	9 461 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fédération en vertu des baux totalisent 183 130 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	97 490 \$
2021	66 890 \$
2022	7 500 \$
2023	7 500 \$
2024	3 750 \$

15. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 458 000 \$, de l'hypothèque consentie à la société Place de la francophonie canadienne Inc. La Fédération estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de cette caution est faible.

16. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les subventions et contributions gouvernementales représentent environ 86 % des produits de l'organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (2018 : 90 %). Ces apports financiers annuels lui permettent de réaliser ses activités et ainsi de remplir son mandat. La dépendance financière résulte du fait que les activités de l'organisme seraient considérablement réduites par la perte de ces produits.

**FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS
FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA**

**INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
PRODUITS ET CHARGES – FONCTIONNEMENT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

(non audité)

15

Conformément aux exigences du ministère du Patrimoine canadien, les produits et les charges liés au fonctionnement sont les suivants :

	2019	2018
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien	1 163 281 \$	950 000 \$
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	75 000	75 000
Cotisations des associations membres	108 900	108 900
Cotisations spéciales pour le projet de modernisation de la Loi sur les langues officielles	116 500	-
Contribution financière de l'organisme	71 742	59 708
	1 535 423	1 193 608
Charges		
Salaires et avantages sociaux	661 614	588 548
Honoraires	368 201	163 377
Déplacements	296 792	242 536
Publicité	36 457	27 488
Coûts opérationnels	234 945	209 256
Autres	3 203	5 182
Charges de fonctionnement imputées aux projets spéciaux	(86 273)	(71 636)
	1 514 939	1 164 751
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	20 484 \$	28 857 \$